

19 JUIN 1917

571

325

E 2300 Paris, Archiv-Nr. 70

*Le Ministre de Suisse à Paris, Ch. Lardy,  
à la Division des Affaires étrangères du Département politique*

RP

Paris, 19 juin 1917

Je vous envoie un certain nombre de journaux parisiens de ce matin relatant l'incident Hoffmann-Grimm.

A 11 h. 15, est arrivé votre télégramme d'hier soir <sup>1</sup>. En même temps, je recevais la visite de M. Morhardt venant me faire part de l'émotion effroyable régnant dans les rédactions de journaux. L'exposé des faits paraîtra dans le *Temps* ce soir sous des couleurs très malveillantes, en seconde page (rédacteur M. Lindenlaub) <sup>2</sup>. Le «premier Paris» devait être fait par M. Jean Herbette, qui a passé de l'*Echo de Paris* au *Temps*, où il a remplacé M. Tardieu.

Je me suis mis en rapport avec M. Herbette que j'ai trouvé bien disposé et qui atténuera, mais il ne faut pas se dissimuler que le vent souffle en tempête et qu'en particulier, la situation prendrait un aspect grave s'il était démontré que le Conseil fédéral a participé à la correspondance avec Grimm. Quels que puissent être les désirs de paix de la Suisse, pour elle-même et pour le monde, les Alliés n'admettraient pas qu'elle travaille directement à détacher de l'Alliance un de ses membres principaux avec toutes les répercussions possibles, militaires et autres, sur la situation des autres alliés; on estime que ce ne serait plus de la neutralité, mais de la collaboration directe à une politique hostile.

Après réflexion, j'ai considéré qu'il y aurait de la faiblesse de ma part à ne pas me rendre ce matin à l'audience de M. Cambon. J'ai hésité, car la conversation pouvait devenir difficile dans l'état de vague où je suis sur certains points, mais, je le répète, j'ai cru, à tort ou à raison, qu'il convenait de ne pas avoir l'air d'avoir peur.

M. Cambon m'a reçu en levant les bras au ciel; il m'a dit avoir télégraphié à M. Beau. Je lui ai répondu qu'il pouvait en savoir aussi long que moi en se faisant présenter le télégramme en clair arrivé de Berne ce matin. Il m'a demandé des détails personnels sur M. Hoffmann, détails que j'ai fournis avec tous les sentiments d'estime que j'ai pour sa personne; j'ai rappelé qu'en maintes circonstances, M. Hoffmann avait pris sur lui d'arranger des affaires franco-suissees importantes, sans, je crois, en référer toujours au Conseil fédéral, par besoin de discrétion et de rapidité. Cette discrétion est, suivant les cas, une grande qualité, mais peut entraîner des responsabilités personnelles; j'ai rappelé que j'avais été le camarade d'étude du frère aîné de M. Hoffmann; j'ai exposé sa longue et honorable carrière politique, rappelé qu'un de ses frères a épousé une Havraise et occupe l'une des plus hautes situations de l'industrie de la Suisse orientale.

M. Jules Cambon a écouté avec son amabilité ordinaire; il a fait observer qu'il comprenait toute la difficulté de ma situation et a demandé si je pensais que le Conseil fédéral eût été courant.

---

1. Cf. n<sup>o</sup> 321

2. Correction au crayon: Lindenlaub.

J'ai répondu que dans ma conviction toutes les apparences extérieures prouvaient à l'évidence qu'il s'agissait de pourparlers secrets dont le Conseil fédéral n'avait certainement rien su. Le sentiment des difficultés énormes dont la Suisse souffre a pu agir à la longue et pousser à une imprudence, mais la politique de neutralité de la Suisse ne saurait être solidaire de cette imprudence, d'autant plus inexplicable pour le moment que, depuis des mois, Grimm attaque le Gouvernement fédéral, lui a reproché d'affamer la Suisse en nourrissant l'Allemagne, en sorte que tout cela est provisoirement inexplicable.

M. Jules Cambon a répliqué alors qu'il ne pouvait rien dire et que nous ne pouvions rien dire puisque nous étions dans l'incertitude l'un et l'autre sur les points les plus importants.

Il a néanmoins profité immédiatement de la situation pour dire qu'il avait eu la visite de M. Chapsal et qu'il me priait d'insister auprès de vous pour un nouveau prêt de 15 000 tonnes de blé à prélever sur nos approvisionnements au moins quadruples; il m'a demandé ce que je penserais d'une réquisition. J'ai répondu que je le priais instamment de renoncer à cette idée qui produirait un effet très regrettable sur l'opinion publique suisse et qui nous exposerait encore plus, peut-être, à la menace annoncée par l'Allemagne d'une fermeture du port de Cette. Il m'a demandé instamment de vous soumettre à nouveau, non plus de la part de M. Chapsal, mais en son nom, l'idée d'un nouveau prêt de 15 000 tonnes.

Il a ensuite profité de l'occasion pour ajouter qu'on nous reprochait d'énormes exportations de chocolat en Allemagne. J'ai répondu qu'il trouverait dans le courrier d'hier du Ministère une note de nous relative à cette question des chocolats; qu'il y avait un regrettable malentendu; que nous disposions d'un contingent basé sur la moyenne des années antérieures pour nos exportations de chocolat vers les Etats ennemis; que nous avions considéré ce contingent comme un bloc et que par la fermeture de débouchés vers l'Autriche et les Balkans, etc., nous nous étions cru autorisés à exporter en Allemagne ce que nous ne pouvions exporter dans d'autres pays ennemis. Les Alliés soutiennent au contraire que le bloc ne fonctionne pas et que nous devons limiter à une somme beaucoup moindre, le quart à peu près, nos exportations vers l'Allemagne seule. M. Cambon considère nettement cette combinaison comme trop habile et nous conseille amicalement de ne pas insister.

Les négociations pour la levée des prohibitions de nos marchandises dites de luxe à l'entrée en France<sup>3</sup>, risquent de se ressentir de l'incident Grimm. Elles sont à peu près terminées, sauf les chaussures, les montres d'or déjà contrôlées et quelques points relativement secondaires.

Samedi, j'ai écrit à votre Division du Commerce que le Ministère des Finances paraissait vouloir faire dépendre de son assentiment et de son contrôle, les détails de la combinaison financière des maisons appelées à y prendre part, etc. En outre, on pa-

---

3. A la suite de l'interdiction d'importation française du 22 mars 1917, Lardy a été chargé de négocier avec le Gouvernement français pour la levée des prohibitions des marchandises suisses à l'entrée en France. A sa séance du 7 juin 1917, le Conseil fédéral décide de donner à Lardy pleins pouvoirs pour signer, sans réserve de ratification, un arrangement avec le Gouvernement de la République française concernant l'admission des marchandises suisses en France et le mode de paiement. Cf. E 1004 1/265, n° 1391.

19 JUIN 1917

573

raissait vouloir attendre, pour la mise en vigueur, que la combinaison financière fût achevée. Le Ministère du Commerce avait reçu du Ministère des Finances une lettre dans ce sens et j'avais expliqué à M. Bolley que, d'après les accords intervenus dès le début avec M. Clémentel, tout le détail de l'opération financière était réservé aux groupes de banques suisses et françaises appelées à faire l'opération. M. Bolley n'arrivait pas à pouvoir conférer à ce sujet avec le Directeur du Mouvement fédéral des Fonds, M. Luquet. Je me suis donc rendu dimanche matin chez le Directeur du Cabinet de M. Ribot, mon ami, M. Arnauné. Il devait conférer dans la journée avec M. Luquet et me promit d'arranger les choses. Hier matin, lundi, je suis retourné chez M. Arnauné. Il me fit savoir qu'en effet M. Luquet avait reconnu que du moment où l'Etat français n'était pas engagé, où le Trésor n'avait pas de participation pécuniaire, il pouvait se désintéresser d'une coopération directe.

Je n'ai pu mettre la main sur M. Bolley dimanche et lui ai fait savoir par téléphone hier lundi les résultats de l'entretien de MM. Arnauné et Luquet. M. Bolley n'avait toujours pas vu M. Luquet et espérait arranger les choses dans le sens indiqué par M. Arnauné.

Je n'arrive pas, ni par téléphone, ni autrement, à mettre la main sur M. Bolley et je me demande si l'incident Grimm ne risque pas de refroidir les banques françaises. En tous cas, il convient de mettre de piquet les financiers qui pourront avoir à traiter l'opération pour le cas où on persisterait ici à lier *la date* de la mise en vigueur de l'accord commercial avec la date de l'accord financier entre les banques des deux pays. Le seul gros point commercial en suspens est la question des chaussures pour laquelle j'ai demandé une audience à M. Clémentel en faveur d'un des associés de la maison Bally; celui-ci demande des détails plus explicites sur le projet de «chaussures nationales» cher à M. Clémentel et paraît disposé à collaborer énergiquement si on lui offre des conditions possibles. Il est d'ailleurs déjà satisfait de ce que nous ayons pu faire passer les box-calf dans les chaussures libres, car cela lui permettra d'augmenter cette nature de fabrication et de se rattraper de ce côté. Il m'a paru, dans le téléphone, que M. Bolley n'était pas personnellement hostile à un assez fort contingent de chaussures suisses, en dehors des chaussures dites nationales.

J'avais le devoir de vous signaler dès maintenant mes inquiétudes au sujet de l'état de l'opinion en France et de sa répercussion sur la négociation commerciale en cours.